

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 9

Artikel: La coopérative de production
Autor: Muller, Frank
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385789>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La coopérative de production

Par Frank Muller, président de l'Association suisse des entreprises sociales de construction

La coopérative de production est sans doute une grande inconnue pour la majorité des travailleurs et, disons-le, pour le public en général. Il n'y a rien en fait d'anormal à cela, pour diverses raisons, dont la principale est le petit nombre de ces institutions et leur relative faible audience.

Chacun connaît, bien sûr, la Coopérative de consommation. Très nombreux sont ceux qui connaissent la ou les Coopératives d'habitation, soit pour avoir la chance d'occuper un logement coopératif à l'abri de la spéculation, soit pour avoir vainement espéré en obtenir un, ou simplement parce que des collègues de travail habitent l'un de ces coquets appartements mis à la disposition des travailleurs par l'une ou l'autre des Coopératives d'habitation.

On sait généralement, dans le public, qu'il existe aussi d'autres formes de coopératives, en particulier, dans l'agriculture.

Les coopératives ouvrières de production

Connaît pas! Et pourtant elles existent, en nombre plus ou moins grand, dans tous les pays du monde ou presque, sous tous les régimes politiques ou presque. A l'Ouest comme à l'Est. Elles existent tellement bien qu'elles sont représentées au sein de l'Alliance coopérative internationale, dans un organe intitulé: «Comité auxiliaire des coopératives ouvrières de production et artisanales», dont le président en charge est un coopérateur français, Antoine Antoni, et dont le secrétariat se trouve à Rome.

La Suisse est représentée à l'Exécutif de ce comité dans lequel collaborent, dans un remarquable et amical esprit constructif, les délégués français, italiens, polonais, hongrois et autres, hors des querelles de prestige et de protocole dont sont empreints, trop souvent, les travaux des organisations internationales.

En Suisse, il existe une quarantaine de coopératives de production dans l'industrie du bâtiment et dans le bois groupées au sein d'une organisation nationale sous le nom d'«Association suisse des entreprises sociales de construction» (ASESC).

Comme une légère ambiguïté pourrait le laisser croire, il ne s'agit pas de coopératives de construction au sens «promoteur», cette activité relevant des coopératives d'habitation, mais uniquement de production dans le domaine de la construction.

Les métiers qui connaissent des coopératives de production sont le bâtiment (gros œuvre), le bois, le sanitaire et ferblanterie, l'électricité, la ferronnerie, la plâtrerie et peinture, la vitrerie, l'ébénisterie et l'aménagement de jardins.

Comme on le voit, ces activités se rattachent presque exclusivement à l'industrie du bâtiment. Malheureusement, aucune création n'a vu le jour dans la métallurgie, l'horlogerie, les textiles, donc dans l'industrie en général pas plus que dans le secteur des «services».

Cela s'explique, sans doute, par une raison bien simple: la faiblesse des moyens financiers! Il est facile de créer une petite coopérative de peinture (c'est l'exemple classique): un peu de matériel, échelles, pinceaux. Comme local, un vieux garage, le tout acquis grâce aux modestes économies du groupe de travailleurs et hop! Du cœur à l'ouvrage, une bonne camaraderie – ciment indispensable de la nouvelle coopérative – et les résultats ne peuvent faire défaut.

On aura vite compris qu'il en va tout autrement dans l'industrie en général, dont l'activité nécessite des investissements considérables. Pourtant, cette explication n'est pas tout. Il est incontestable, que le moteur essentiel de la création coopérative est la volonté affichée par le groupe de travailleurs, volonté soutenue par un idéal solidement enraciné, à quoi s'ajoutent des connaissances sociales et économiques, de solides atouts professionnels, bref, un ensemble d'éléments relevant tous d'un effort qui n'a rien à voir avec les solutions de facilité si souvent choisies dans la société de consommation triomphante que nous avons connue ces dernières années.

Or, la combinaison d'idéalisme, de social et d'efficacité technique n'a jamais emballé les pragmatiques helvètes qui sont pourtant prêts à mettre au service de l'entreprise qui les occupe leurs richesses d'invention et leurs capacités mais sans se soucier de son caractère purement capitaliste.

Dans d'autres pays, l'esprit des travailleurs s'est ouvert davantage à une sorte de curiosité sociale. En France, pour parler d'un pays dont le mouvement coopératif de production nous est bien connu, en partie grâce à deux remarquables publications «Chantiers coopératifs» et «La Coopération de production», des centaines de coopératives naissent, existent, meurent parfois il est vrai; mais au moins on bouge.

Ici, la coopérative de production a largement débordé de son cadre traditionnel, le bâtiment. Nombreuses sont les coopératives de services, d'ingénieurs, d'artistes.

Y a-t-il un moment privilégié pour la création de coopératives? Laissons de côté l'avis des pessimistes pour qui ce n'est jamais le moment. Disons au contraire qu'en tous temps cette formule devrait être étudiée. Il y a toutefois, au gré des pulsations de l'histoire des périodes particulièrement favorables, les dernières étant la fin de la guerre de 1939–1945 puis les événements de mai 1968.

En Suisse, depuis lors, on a assisté à un tassement. La haute conjoncture, période durant laquelle existaient des possibilités de développement, n'a pas été mise à profit par les travailleurs.

Beaucoup d'entre eux, conditionnés par la publicité et une prospérité matérielle trompeuse ont cru que le système leur garantirait pour toujours sécurité et aisance. Ceux qui, aujourd'hui, se retrouvent chômeurs, ont tous loisir de méditer sur la vanité des choses.

Les conditions du succès

Mais au fait, qu'apporte la coopération de production? On a souvent qualifié ces sociétés d'entreprises-témoins. Fort bien. Toutefois, il faudrait tenter de dépasser un cadre aussi étroit. A rester témoin sur un piédestal, on risque de se retrouver sur l'étagère du musée! La coopérative doit être une affaire vivante qui englobe une association de travailleurs animée par un idéal et dont les buts seront atteints grâce à une entreprise commerciale, laquelle est soumise aux lois de toutes les entreprises commerciales et doit être gérée en conséquence.

Enlevez l'association, il n'y a plus de coopérative. Enlevez l'entreprise, il n'y a plus de coopérative non plus.

L'association demande des associés bien informés. Par l'éducation, ils saisiront les buts et les idéaux de la coopération. L'entreprise exige des gestionnaires et des techniciens. Les uns et les autres sortiront du milieu des associés. Une participation véritable de tous les travailleurs doit s'instaurer. En dépassant même le stade, ils deviennent des autogestionnaires. C'est en somme l'apprentissage de la démocratie économique.

Sur le plan de l'économie, la coopérative de production présente une formule intéressante. Délivrées du mobile exclusif du profit auquel sont assujetties les sociétés capitalistes, elles apportent quelque chose de comparable à ce qu'ont apporté les coopératives de consommation: le juste prix, le juste poids. On peut donc dire, sans vouloir employer de grands mots, que leur activité est basée sur une éthique nouvelle.

Certes, des profits elles doivent en réaliser pour créer les réserves sociales, effectuer les amortissements, investir. Placées dans le contexte de l'économie de marché, elles sont soumises à diverses contraintes. Toutefois, n'ayant pas de comptes à rendre à des actionnaires mais à des sociétaires égaux en droits, elles peuvent viser d'autres objectifs.

Un moyen au service de l'homme avant tout

La sécurité de l'emploi peut devenir une préoccupation majeure pour la coopérative alors qu'elle ne sera que mineure pour d'autres genres d'entreprises. En fait, toute l'activité de la coopérative est axée sur l'homme, le travailleur, pour qui le maximum est fait tout en assurant à l'entreprise une assise financière et matérielle solide.

Ne serait-il pas temps que l'on prenne conscience, dans divers milieux, de ce que peuvent apporter les coopératives de production? Ne serait-il pas temps pour les travailleurs, eux qui ont négligé cette forme d'activité professionnelle lors des belles années de haute conjoncture, de penser à s'associer?

Déjà, ici ou là, lors de fermetures d'usines, on a évoqué la formule coopérative. Certes, avant de se lancer, faut-il analyser soigneusement la situation, faire des études de marché, compter ses amis et ses clients potentiels. La coopérative comme l'entreprise privée doit vendre.

Cette formule ne saurait être la panacée. Mais lorsque les conditions sont remplies, que la volonté du groupe de travailleurs existe et que certains appuis sont assurés, nous pensons que l'expérience peut alors être tentée. Les pouvoirs publics eux-mêmes devraient avoir la possibilité d'intervenir au moyen de prêts à faibles intérêts, d'exonérations fiscales, ou d'autres mesures. Cela ne coûterait-il pas, en définitive, moins cher à la collectivité que l'assurance chômage (et l'aide aux chômeurs)? sans parler de tout le cortège d'aigreur et de malheurs qui s'abat sur ceux qui sont privés de leur gagne-pain. Il s'agit, en fait d'un devoir social qui n'est sans doute pas incompatible avec la sacro-sainte liberté du commerce.

Le peuple suisse et les travailleurs en particulier qui, en d'autres temps, ont su reconnaître les vertus de la coopération, sauront-ils aujourd'hui faire preuve d'un peu d'imagination créatrice?